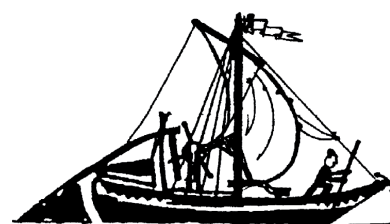


VOILES de LOIRE



LE POINT



SUR LA TAXE



Nos bateaux menacés

Où en est-on avec la taxe AOT ?

Pierre Glotin, *Loire Libre*

Rappel de la situation

En février 2017, un collectif spontané (rapidement appelé *Loire Libre*) s'est constitué à Saumur pour rencontrer le maire et se plaindre d'une nouvelle taxe faramineuse - dite d'AOT (Autorisation d'Occupation Temporaire)- appliquée aux bateaux dans un secteur de Loire compris entre Montsoreau et Bouchemaine. Une dizaine de particuliers ont alors engagé une action contre les arrêtés préfectoraux.

En juillet 2018 l'association *Loire Libre* a pris le relais.

Loire Libre a trois axes d'actions :

- **Lobbying politique** auprès des élus et des acteurs (Missions Loire, syndicats tourisme...) pour la suppression de la taxe

- **Actions judiciaires** devant le Tribunal Administratif pour l'annulation des arrêtés et la défense des mariniers poursuivis

- **Partenariat avec Voiles de Loire** pour la mise en place d'une labellisation des bateaux permettant d'obtenir une taxe limitée à 10% (comme les Bateaux d'Intérêt Patrimoniaux dans la zone VNF)

Bilan activités 2018 /2019

En 2018 ont été conçus les documents de communication :

- un dossier de 25 pages illustré développant les effets néfastes de la taxe
- un flyer avec bulletin de soutien intégré et possibilité de don

- un site internet loirelibre.com comprenant l'ensemble de ces documents

Durant l'année 2018 et 2019 des contacts avec visites ont été pris avec tous les élus ou acteurs concernés par le bassin taxé (entre Angers et Montsoreau). Tous ont été très attentifs et nous ont appuyés en ce qui concerne le refus de cette taxe appliquée aux bateaux de Loire (Maires, président d'Agglo, députés, Sénateurs acteurs touristiques et autres...). Même sentiment exprimé par chaque présidence des deux régions Centre Val de Loire et Pays de Loire rencontrée avec Mr Marmirolli (directeur de la Mission Loire) lors de la 12ème Journée à Tours.



Actions et stratégies 2019/2020

Compte tenu des élections municipales prochaines, de nouveaux contacts seront pris auprès de tous les interlocuteurs du bassin taxé. A nouveau seront présentées les actions, motivations et charte de *Loire Libre*. Nous inviterons les nouveaux élus à signer cette dernière.

Par ailleurs, l'association *Loire Libre* continue les recours contre les deux arrêtés de taxes et assure également par Me Meunier (Lexcap-Angers) la défense des membres victimes de poursuites individuelles. Actuellement il y a deux procédures au fond (contre les arrêtés) et quatre individuelles devant le Tribunal Administratif de Nantes (en attente du jugement : audience 4.02.2020).

En ce qui concerne la labellisation des bateaux, en pleine concertation avec *Voiles de Loire*, l'association *Loire Libre* souhaiterait obtenir des services fiscaux concernés une dispense de taxe (ou réduction à 10%) sur tout le cours de la Loire et ses affluents.

En conclusion

Pour une totale clarté, la motivation et **l'objet social de l'association Loire Libre est d'obtenir la suppression de la taxe qui frappe les bateaux traditionnels**. Si elle obtient satisfaction, elle pourra être dissoute ou mise en sommeil. En aucun cas elle n'a vocation à se substituer à *Voiles de Loire* qui représente, depuis plus trente années, la batellerie de Loire dans son ensemble.

Suivez l'actualité des actions anti-taxe sur www.loirelibre.com

LA CHARTE DE LOIRE LIBRE

ARTICLE 1

Loire libre défend la libre circulation et l'ancrage libre pour les bateaux traditionnels ligériens sur la Loire et ses affluents.

ARTICLE 2

Loire libre refuse toutes taxes et/ou redevances aliénant ce droit, pouvant mettre en péril la pérennité de la batellerie de la Loire.

ARTICLE 3

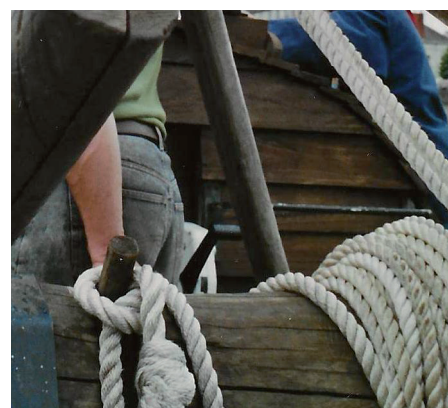
Loire libre défend une demande d'attribution d'emplacement individuel ou à usage d'activité professionnelle.

ARTICLE 4

Loire libre s'engage à soutenir et à œuvrer pour le maintien et l'entretien du patrimoine ligérien

ARTICLE 5

Loire libre s'engage à soutenir et à encourager toutes activités culturelles en lien avec le patrimoine ligérien.



Taxe sur les bateaux de Loire : Rien n'est gagné !

Nous reproduisons ici le texte élaboré par le Comité Loire Libre qui oeuvre l'abrogation des taxes qui frappent les bateaux de Loire. Vous pouvez soutenir le Comité dont le siège social est situé 15 rue des mariners / Le Thoureil / 49 350 Gennes-Val-de-Loire.

Rappels historiques

La Loire et ses affluents appartiennent au Domaine Public Fluvial «en tant que cours d'eau navigable ou flottable jusqu'aux berges recouvertes par les eaux». Le Ministère de tutelle est actuellement le ministère de la transition écologique et solidaire Mr Nicolas Hulot.

Sous l'ancien régime, chaque fois que le pouvoir Royal a négligé ce Domaine en déléguant ses prérogatives, on a vu apparaître des taxes variées et nombreuses : droit de piautre, de voilage, de boitage, de cloisons, etc ...

Ces taxes ont été simplifiées ou supprimées lors des reprises en main par le pouvoir central : En 1448 avec Charles VII, en 1631, puis et surtout à la Révolution pour répondre aux Doléances des paroisses ligériennes.

Depuis 1992, on assiste à un nouveau morcellement de ce Domaine Public de l'Etat :

Affermage à VNF, concessions aux départements ou aux communes, gestion préfectorale...

On marche sur la tête !

Que font ces différents acteurs ? Ils réintroduisent taxes et péages sans souci de cohérence. C'est ainsi qu'à Nantes pour traverser la Loire, pour aller de l'Erdre à la Sèvre Nantaise (1 km), il faudrait payer un péage de quelques 35 € pour une plate de 8 m (sans parler du désagrément de ne pouvoir improviser une telle promenade). C'est ainsi qu'une plate partant de Sainte Gemmes sur Loire ne pourrait pas descendre vers la Pointe sans payer le péage de VNF. Par contre l'heureux propriétaire de Candes St Martin échappe à toutes taxations à condition de ne pas laisser son bateau à Montsoreau...

Selon les cas, une plate de plus de 8 m pourrait payer 460 € par an (et peut-être plus) alors que sa valeur vénale ne dépasse pas 1 000 €. Depuis décembre 2016 ces taxes et péages frappent durement les bateaux traditionnels puisqu'elles sont proportionnelles à leur longueur. Des poursuites individuelles et rétroactives sont d'ores et déjà engagées

Lors d'une réunion du 8 Mars 2017 à Saumur la Préfète de M & L a précisé qu'une concertation avec les départements en amont devrait permettre l'extension de cette taxe.

Il est paradoxal qu'un système de taxations inadaptées mette en danger une flottille caractéristique, alors que depuis 1990 les collectivités ont favorisé sa renaissance et que les organismes de tourisme et la Région vantent son image patrimoniale.

Il est paradoxal aussi que cette flottille soit taxée alors qu'elle n'est pas demandeuse d'entretien autres que celui des ouvrages traditionnels qui appartiennent eux aussi au patrimoine de nos berges.

Nous demandons à nos élus de prendre connaissance de ce dossier et de solliciter une rencontre au plus haut niveau pour apporter équité et cohérence à la gestion du Domaine Public Loire.

Manifeste pour une Loire Libre

Un groupe de ligériens attachés au bassin de la Loire et au triptyque républicain Liberté – Egalité – Fraternité a créé une charte pour une Loire Libre. Ce collectif entend :

- Préserver la libre circulation sur le domaine public dans le respect des hommes et de la nature,
- Protéger et valoriser le patrimoine marinier du fleuve (cales, Quais, Bras, Boire, bateaux, etc),
- Veiller aux aménagements des barrages, épis et tous travaux hydrauliques qui y sont liés,
- Libérer la Loire des carcans administratifs et rendre transparents les textes réglementaires, taxes diverses qui l'encombrent, (NDLR)
- Représenter les usagers de la Loire dans toutes les instances administratives statuant sur la Loire,

Ce collectif est ouvert à tous les citoyens, associations et partenaires adhérant à ses objectifs.